

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu
02400 ÉTRÉPILLY
Téléphone : 03 23 70 44 44
Mail : commune.etrepilly@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- **Etaient présents :** Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX, Gilles MICHEL, Vanessa DURON.
- **Absents ayant donné pouvoir :** Adrien DURON donne pouvoir à Vanessa DURON.
 - Sabine PERNEE donne pouvoir à Nicolas DUBAUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FOUCART

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Approbation** du PV de la séance du jeudi 4 Avril 2024 par l'ensemble du conseil municipal

DÉROULEMENT DE LA SEANCE :

1. DELIBERATIONS

a) *Accord de principe sur le permis de construire déposé par l'entreprise FM Logistic.*

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de présentation par Mme Lovichi (NG Concept) du projet FM Logistic Etrépilly aux conseillers municipaux a été effectuée le jeudi 28 mars 2024 en Mairie d'Etrépilly en Présence de diverses personnalités de l'Etat, du Département, de la CARCT et de FM Logistic

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

b) *Subvention pour l'école des Chesneaux de Château Thierry d'une valeur de 200€.*

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

c) ***Subvention pour le comité des fêtes « La Villageoise » d'une valeur de 300€ sous réserve de la mise à jour des statuts de celle-ci.***

- Voté à l'unanimité des membres présents.

d) ***Engagement de travaux en 2025 pour la réfection de l'éclairage public route de Château Thierry.***

Mr le Maire informe que le coût de remplacement de 6 lanternes d'éclairage par des leds, route de Château Thierry, reviendrait en reste à payer à la commune environ 2200€. Le classement en investissement de cet achat permettrait de demander à la CARCT une subvention sur le fond de concours N°1 ou N°2.

- Voté à l'unanimité des membres présents.

e) ***Frais de scolarité de la commune de Epaux-Bezu.***

Mr le Maire expose le fait que la commune de Epaux-Bezu demande à ce que la somme de 879€ lui soit payée pour frais de scolarité d'une élève habitante d'Etrépilly.

Aucune convention n'a été effectuée avec la commune voisine, l'école de référence étant Château Thierry, Les Chesneaux.

Mr le Maire indique que deux élèves prennent le bus du transport scolaire à Etrépilly et que le conseil municipal de Epaux Bezu a refusé de participer financièrement sur l'accompagnatrice de ses enfants obligatoire en primaire. C'est donc Bouresches, Belleau et Etrépilly qui ont pris en charge ces frais.

L'affaire est donc dans les mains de la sous-préfecture qui statuera.

Aux vues des dires de Mr le Maire le conseil municipal donne un avis négatif pour le paiement des frais de scolarités à la commune d'Epaux Bezu.

- Voté à l'unanimité des membres présents.

2. Autre.

- **Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024.**

La liste des permanences a été établie par JP Foucart. Chacun sera averti de ses horaires.

- **Passage de la Flamme Olympique à Château Thierry le 17 juillet 2024.**

Une place est réservée pour la commune d'Etrépilly devant le Palais des Sports de Château Thierry. Chacun peut participer à cet évènement.

- **Fête des voisins le vendredi 31 mai 2024 au soir.**

Un prospectus sera distribué dans chaque boîte à lettres.

Le but étant de se réunir autour d'un verre offert par la Commune d'Etrépilly et de partager ce que chacun aura amené.

➤ **14 juillet 2024**

Le traditionnel repas du 14 juillet est maintenu. Celui-ci sera organisé avec le comité des fêtes « La Villageoise ». Un prospectus sera distribué avec demande de réponse à la participation de ce repas. Une participation de 15€ sera demandée aux personnes extérieures à la Commune. Une réunion est prévue le 13 juin pour concrétiser l'animation.

➤ **Inondations du 12 mai 2024**

Le conseil municipal tient à remercier Monsieur Bertrand Hoche, ainsi que tous les habitants et bénévoles ayant participés au nettoyage de la route de Château Thierry. Ce fut un grand moment de solidarité.

3. Informations diverses :

- L'insonorisation phonique de la Mairie a été passée en commande.
- Certains panneaux de signalisation devenus illisibles vont être remplacés.
- Les barrières de protections du virage à la sortie du village ont été remplacées.
- Le grillage sur les ouvertures des abat-sons de l'église sera posé en juin.
- Suite à la visite de nos conseillers départementaux du 16 mai 2024, Madame Fuselier et Mr Sébastien Eugène nous ont annoncé que la route D830 sera mis à l'étude en 2024. Aucune date pour la réfection est potentiellement avancée du fait des difficultés financières de notre Département.

4. Questions diverses :

Sécurité routière dans le village :

La vitesse excessive, les rodéos urbains de certains conducteurs d'engins à 4 roues ou 2 roues mettent en danger la vie de nos enfants et de nos habitants.

La commune va mettre les moyens dont elle dispose pour pallier à ces manquements au code de la route.

Séance levée à : 20h 15

Prochaine réunion de conseil : 13 juin 2024 à 18h30

Le secrétaire de séance



Le Maire


